



AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 13 juillet 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 100, R13 SUR LE PLAN D'URBANISME, DISPOSITIONS RELATIVES À DES PROJETS PARTICULIERS

L'objet de ce règlement est d'ajouter au plan d'urbanisme des dispositions relatives à certaines situations susceptibles de faire l'objet d'un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un terrain (PPMCO).

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Jardins-de-Napréveille, le 9 septembre 2021, et est disponible pour consultation en communiquant au 418 347-5446, poste 203, ou par courriel en services@sjm.ca

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 21 septembre 2021

M. Rousselle, Isabelle Arévalo, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie avoir examiné d'office pour public l'avis public et leur conformément à la Loi en affichant une copie au bureau municipal entre 9h00 et 17h00, le 21 septembre 2021.

Isabelle Arévalo, directrice générale et secrétaire-trésorière